••• Fini le temps du "tout à la décharge"!

La réglementation wallonne interdit la mise en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères (depuis le 1er janvier 2008) et des encombrants ménagers (depuis le 1er janvier 2010). Tous les sacs d'ordures ménagères et tous les encombrants collectés en Brabant wallon et à Braine-le-Comte sont donc traités à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de l'IBVV à Virginal.

••• Les UVE wallonnes...

	Capacité de traitement autorisée
THUMAIDE (Ipalle - Hainaut occidental)	400.000 tonnes
UVELIA (Intradel - Herstal)	370.000 tonnes
PONT-DE-LOUP (ICDI - CHarleroi)	110.000 tonnes
VIRGINAL (IBW - Brabant wallon)	116.000 tonnes



'IBW et les autres Intercommunales ont investi des sommes importantes pour mettre leurs unités de valorisation énergétique en adéquation avec les différentes normes en vigueur. Aujourd'hui, les technologies mises en application sont à la pointe du progrès ce qui permet de conjuguer 3 objectifs capitaux :

• Réduire le volume des déchets de manière particulièrement efficace (± 98%) afin de limiter au maximum ce qui doit être mis en CET.

• Transformer la chaleur produite par la combustion en énergie électrique et l'injecter sur le réseau de distribution de manière à ce qu'elle puisse satisfaire les besoins en électricité de plusieurs milliers de ménages.

• Traiter les fumées produites par la combustion des déchets de manière à éviter tout risque pour la population et l'environnement ainsi qu'à respecter les normes légales de rejets les plus sévères.

C'est pourquoi il convient, désormais, de parler d'unités de valorisation énergétique et plus d' « incinérateurs ».

VIERT 30

CS POUBELLES

60 LITRES





IBW Intercommunale du Brabant wallon

Fax: 067 / 21 69 28

www.ibw.be



Depuis 1966, l'IBW met son savoir-faire au service des communes et de la population du Brabant wallon dans 3 secteurs d'activité :

Expansion économique - Aménagement du territoire - Infrastructures -Patrimoine et Crématorium

- Création, aménagement et promotion de parcs d'activité économique
- Construction de bâtiments-relais en vue d'accueillir de nouvelles entreprises
- Accueil des PME et TPE (très petites entreprises) dans nos centres d'entreprises
- Diffusion des informations relatives aux dispositifs régionaux d'aide à l'investissement,
- Organisation de séminaires, formations, petits-déjeuners sur des thèmes économiques
- Développement de projets divers en collaboration avec les communes (casernes de pompiers, hôtels de police, lotissements résidentiels, piscines...)
- Exploitation du Crématorium du Champ de Court (Court-Saint-Étienne)

Assainissement des eaux usées

- Étude et mise en chantier d'ouvrages d'assainissement (égouts, collecteurs, stations
- Exploitation des stations d'épuration
- Supervision de travaux d'égouttage communal (bureau d'études, surveillance, coordination,
- Exploitation de stations de pompage
- Avis sur les autorisations de déversements d'eaux usées à l'égout
- Contrôle au placement des systèmes d'épuration individuelle
- Endoscopie, curage, cartographie et cadastre des réseaux d'égouttage
- Suivi d'études et de chantiers en matière de lutte contre les inondations (ZIT, ZEC, collecteurs d'eaux pluviales...)

Gestion des déchets

- Étude et mise en chantier d'ouvrages de gestion des déchets
- Maîtrise d'ouvrage de la plupart des collectes de déchets en porte-à-porte
- Enlèvement d'encombrants à la demande
- Gestion d'un réseau mutualisé de parcs à conteneurs
- Exploitation de 2 plates-formes de compostage (Basse-Wavre et Virginal)
- Entretien des sites de bulles à verre
- Acquisition et distribution des sacs d'ordures ménagères et PMC
- Traitement des ordures ménagères et encombrants à l'Unité de Valorisation Énergétique de Virginal
- Exploitation d'un centre de transfert et de prétraitement des déchets à Mont-Saint-Guibert





Parc à conteneurs

• Station d'épuration de moins de 10 000 EH* 💿 Unité de Valorisation Énergétique de Virginal 🔺 Parc d'activité économique déchets de Mont-St-Guibert

Plate-forme de compostage

* Centre d'entreprises ▲ Crématorium du Champ de Court

*EH : Equivalents habitants

Pour plus d'informations sur nos performances environnementales consultez notre charte











L'Unité de Valorisation Énergétique DE VIRGINAL

Une installation à la pointe du progrès pour traiter les déchets ménagers du Brabant wallon!

du Brabant wallon



••• Fiche technique de l'UVE de Virginal

Année de création :

Rue de Tubize 16, 1460 Virginal (Ittre)

116.000 tonnes /an

Types de déchets traités :

être recyclés) - refus de dégrillage des stations d'épuration - déchets industriels banals des PME-PMI

déchets de collectivités

Matières sortantes

••• Fonctionnement de l'unité

A = Entrée

B = Bâtiment administratif

C = Bascule

= Hall de déchargement

F = Fosse

F = Four + chaudière ligne 1

6 = Four + chaudière ligne 2

H = Hall des mâchefers et ferrailles

= Turbo-alternateurs +
aéro-condensateurs ligne 1
= Turbo-alternateurs +

aéro-condensateurs ligne 2 K = Étang artificiel

L = Tour d'atomisation ligne 1

M = Tour d'atomisation ligne 2

N = Électro-filtres

= Filtres à manches

Cheminée



• LA BASCULE

À l'entrée du site, les camions de collecte sont pesés et contrôlés (provenance des déchets, poids, radioactivité...).

• LE HALL DE DÉCHARGEMENT ET LA FOSSE

Les chargements y sont déversés (1) en attendant qu'un grappin, pouvant soulever jusqu'à deux tonnes, ne transporte les déchets jusqu'à l'entrée d'un des deux fours. L'unité possède 2 lignes de traitement.

Celles-ci fonctionnent 24h/24h à raison de 8 tonnes de déchets brûlés par heure pour la ligne 1 et 6 tonnes / heure pour la ligne 2. Le bon fonctionnement de l'ensemble des opérations est surveillé sur écrans depuis une salle de contrôle 2.

• LES FOURS

Grâce à une trémie et à des alimenteurs, les déchets sont déposés sur des grilles composées de barreaux fixes et mobiles 3 qui les font progresser au sein des

Pour permettre le processus de combustion, de puissants ventilateurs envoient de l'air à travers les grilles. La température avoisine les 1.200-1.300°C. La combustion est complète au bout d'environ 3h 4.

• LES MÂCHEFERS

Les cendres résultant de la combustion, appelées mâchefers, ne représentent plus que 20% du poids et 5% du volume initial des déchets (5).

Ces mâchefers sont transférés, à l'aide d'une bande transporteuse, dans un hall dans lequel les métaux ferreux sont extraits à l'aide d'électro-aimants en vue d'être recyclés en sidérurgie 6.

Ces mâchefers partent ensuite pour un centre de valorisation où :

- les métaux ferreux qui n'ont pu être récupérés à Virginal et les métaux non ferreux sont extraits pour recyclage en sidérurgie;
- les « imbrûlés » (matières n'ayant pas brûlé suffisamment : soit environ 1%) sont séparés pour repartir dans une filière de valorisation énergétique;
- le solde des mâchefers est valorisé comme matériau de remblais ou de fondation (routes, chemins de fer, aéroports,...).

• LA RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

Outre les mâchefers, la combustion génère de grandes auantités de fumées. À la sortie des fours, elles traversent une chaudière dans laquelle de l'eau circulant est vaporisée à une température de 400°C et une pression de 40 bars (40 fois la pression atmosphérique). La vapeur produite est transférée vers des turbines couplées à des alternateurs permettant de produire de l'énergie électrique 7.

La vapeur ayant perdu une partie de son énergie, est envoyée dans des aéro-condensateurs (sortes de grands ventilateurs) (3) dans lesquels elle est refroidie et retrouve sa phase liquide. L'eau est alors renvoyée dans la chaudière afin d'entamer un nouveau cycle.

L'électricité produite à Virginal permet non seulement de couvrir les besoins propres de l'installation mais aussi d'alimenter des milliers de ménages! 9

Afin de réduire l'impact environnemental de l'unité, un étang artificiel de 4 m de profondeur 10 a été créé en pompant l'eau du cours d'eau voisin, la Sennette. Cette réserve d'eau permet de limiter l'utilisation de l'eau de distribution pour alimenter les chaudières et le traitement des fumées.

••• Le traitement des fumées

• 1^{ère} ÉTAPE: le traitement semi-humide

Les mâchefers étant valorisés, seuls les résidus du traitement des fumées (refioms) doivent être considérés comme déchet, soit 4% du poids et 2% du volume initial des déchets.

En d'autres termes: 1 tonne de déchets entrants = 40 kg de déchets sortants!

• 2^{ÈME} ÉTAPE: le traitement sec

dans les fumées en amont d'un filtre mécanique, le filtre

Le rejet dans l'atmosphère

L'IBW a investi des sommes importantes pour que les dispositifs de filtration et d'épuration des fumées mis en oeuvre à l'UVE de Virginal soient à la pointe du progrès.

Ces dispositifs permettent de réduire drastiquement les différentes "pollutions" issues de la combustion des déchets et d'ainsi faire en sorte que les émissions de l'unité soient largement inférieures aux normes légales les plus

Ce faisant, ces émissions peuvent être libérées dans l'atmosphère sans le moindre risque pour la population et l'environnement.

En plus des analyses en continu, de multiples échantillonnages sont réalisés en vue d'être analysés par des laboratoires agréés.

L'installation étant contrôlée en permanence, il est impossible qu'elle connaisse des dépassements chro-

niques des normes en











